



# AVIS PUBLIC

**Aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire du second projet de règlement numéro 1081-5-2020 modifiant le règlement concernant les usages conditionnels numéro 1081-2015 et ses amendements – Bâtiment agricole comprenant un logement résidentiel.**

## 1. Objet du projet de règlement et demandes d'approbation référendaire

Que suite à la consultation écrite publiée le 7 octobre 2020, le conseil municipal a adopté le 2 novembre 2020 le second projet de règlement numéro 1081-5-2020 qui a pour objet de permettre l'aménagement d'un logement à l'intérieur d'un bâtiment agricole sous réserve des conditions à être imposées par le conseil municipal.

Ce second projet de règlement contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées des zones concernées et des zones contigües afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités. Les renseignements permettant de déterminer quelles personnes intéressées ont le droit de signer une demande à l'égard de chacune des dispositions du projet peuvent être obtenus, aux heures normales d'ouverture du bureau de la Municipalité.

Une copie du second projet de règlement numéro 1081-5-2020 peut être obtenue, sans frais, par toute personne qui en fait la demande.

## 2. Description des zones :

Les zones visées et les zones contigües sont indiquées au tableau ci-après :

Zones visées	Zones contigües
A9, A44	A2, A3, A6, A11, A15, A43, A45, P3-1, R1-12, R4-2, R5

3. Que le plan illustrant chaque zone visée ou contiguë peut être consulté sur le site Web de la municipalité au [www.lanoraie.ca](http://www.lanoraie.ca).

## 4. Conditions de validité d'une demande

Que pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue au bureau de la municipalité au plus tard le 8<sup>e</sup> jour qui suit celui où est publié l'avis, soit le **17 novembre 2020**;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

## 5. Personnes intéressées

Qu'une personne intéressée est toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplissait toutes les conditions suivantes le jour de l'adoption du second projet de règlement, soit le **2 novembre 2020** :

- être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle;
- être soit :
  - domiciliée dans une zone d'où peut provenir une demande et domiciliée au Québec depuis au moins 6 mois;
  - ou**
  - être propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un lieu d'affaires dans une zone d'où peut provenir une demande, depuis au moins 12 mois; l'inscription étant alors conditionnelle à la réception, par la municipalité, d'un écrit signé par le propriétaire ou l'occupant demandant cette inscription;
- Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un lieu d'affaires : être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom; l'inscription étant alors conditionnelle à la réception de ladite procuration par la municipalité;

- Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale : toute personne morale doit désigner par résolution, parmi ces membres, administrateurs et employés, une personne qui, le jour de l'adoption du second projet de règlement, soit le **2 novembre 2020**, était majeure, de citoyenneté canadienne et qui n'était pas en curatelle.

#### **6. Absence de demandes**

Que toutes les dispositions du second projet de règlement numéro 1081-5-2020 qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide de participation à un référendum seront réputées comme ayant été approuvées par les personnes habiles à voter et pourront être incluses dans un règlement qui entrera en vigueur conformément à la loi.

#### **7. Consultation du projet de règlement**

Qu'une copie du second projet de règlement peut être consultée sur le site Web de la municipalité au [www.lanoraie.ca](http://www.lanoraie.ca), ou en faire la demande par courriel à [info@lanoraie.ca](mailto:info@lanoraie.ca) ou par téléphone au 450 887-1100 poste 3000 ou à l'hôtel de ville.

Donné à Lanoraie le 9 novembre 2020.

---

Brigitte Beuparlant, secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe